

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur du produit : **ADDITIF AU CARBURANT DIESEL AVEC ANTIGEL**

Usage du produit : Additif pour carburant diesel.

Famille chimique : Mélange.

No. de pièce du fabricant : M7232C

Nom et adresse du fournisseur/distributeur:

Radiator Specialty Co., of Canada

1711 Aimco Blvd.
Mississauga, ON, Canada
L4W 1H7

Nom et adresse du fabricant:

Consulter le fournisseur

No de téléphone d'information

: (905) 625-9117 (lundi au vendredi 8 h à 16 h)

No. de téléphone en cas d'urgence

: 613-996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Classification SIMDUT:
Catégorie B3 (Liquides combustibles);
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques, matières très toxiques);
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

Étiquetage: Les phrases recommandées sur l'étiquette du fournisseur se retrouvent dans la Section 15. Symboles SIMDUT exigés sur l'étiquette du fournisseur :



Aperçu des urgences : Liquide foncé ambré. Odeur de pétrole.
Attention! Liquide et vapeur combustible. Nocif en cas d'inhalation. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Risque de causer la nausée, le vomissement, des maux de tête ou autres effets nocifs sur le système nerveux central. Peut irriter les voies respiratoires. L'œdème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Risque d'être un danger à l'aspiration. Peut entrer dans les poumons et causer des lésions. Provoque une irritation cutanée. Une absorption répétée peut provoquer des lésions du système nerveux central, du foie et des reins, ainsi que des troubles hématologiques. Risques d'anomalies congénitales possibles - contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer.

Ce produit contient des polluants marins.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :**Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

Inhalation : Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. L'œdème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement.

Peau : Risque de causer l'irritation modérée de la peau. Risque de causer rougeurs et démangeaisons ou une sensation de brûlure. Le produit risque d'être absorbé.

Yeux : Peut causer une légère irritation de l'oeil. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure.

Ingestion : Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. L'ingestion risque de causer des symptômes semblables à l'inhalation. La matière présente un danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

Effets nocifs chroniques éventuels

- : Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau. La surexposition à répétition à la naphthaline peut causer la destruction des cellules sanguines avec anémie, fièvre, jaunisse et lésions pour les reins et le foie.

Statut de cancérogène

- : Peut provoquer le cancer. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants

- : Peut causer des malformations congénitales. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets potentiels sur l'environnement

- : Ce produit contient des polluants marins. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
solvant Stoddard	8052-41-3	60,00 – 100,00
Solvant naphta (pétrole)	64742-94-5	5,00 – 10,00
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	3,00 – 7,00
xylène	1330-20-7	1,00 – 5,00
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	1,00 – 5,00
triméthylbenzène	25551-13-7	0,10 – 0,70
Naphtalène	91-20-3	0,10 – 0,70
éthylbenzène	100-41-4	0,10 – 0,30
Éthyl-2 hexanol	104-76-7	0,10 – 0,30

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Inhalation

- : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

- : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Bien nettoyer la région affectée avec de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

- : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

Ingestion

- : Consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Notes au médecin

- : Un examen médical immédiat est requis. La matière présente un danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons risque de causer une pneumonite chimique. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeur combustible. S'enflamme si exposé à la chaleur, aux flammes ou à d'autres sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau.

Propriétés comburantes

- : Aucun à notre connaissance.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. N'est pas sensé être sensible aux impacts.

Moyen d'extinction approprié

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone, oxydes d'azote, aldéhydes et autres fumées irritantes.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection individuel: voir section 8. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

Précautions pour la protection de l'environnement

: S'assurer que le produit déversé s'infiltré dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Nettoyage des déversements

: Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites

: N'utiliser pas de matières combustibles, comme la sciure, comme la matière absorbante.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles

: Oxydants forts; Composés halogénés; Acides; Isocyanates.

Matériaux d'emballage spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
solvant Stoddard	100 ppm	P/D	500 ppm (2900 mg/m ³)	P/D
Solvant naphta (pétrole)	P/D	P/D	500 ppm (2000 mg/m ³) (comme les distillats de pétrole, le naphte)	P/D
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
xylène	100 ppm	150 ppm	100 ppm (435 mg/m ³)	P/D
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D

triméthylbenzène	25 ppm	P/D	25 ppm (limite finale)	P/D
Naphtalène	10 ppm (peau)	P/D	10 ppm (50 mg/m³)	P/D
éthylbenzène	20 ppm	P/D	100 ppm (435 mg/m³)	P/D
Éthyl-2 hexanol	P/D	P/D	P/D	P/D

*Note:: Les limites PEL d'OSHA et TLV d'ACGIH énumérées ci-dessus pour 1,2,4-Triméthylbenzène et 1,3,5-Triméthylbenzène sont pour 'Triméthylbenzène (isomères mélangés) '.

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Si la ventilation aspirante n'est pas conforme, utiliser une protection respiratoire appropriée.

Protection respiratoire

: Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH\MSHA est conseillé. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

: Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes de sécurité avec les écrans latéraux ou lunettes à coques antiéclaboussures.

Autre équipement de protection

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide.	Apparence	: Liquide foncé ambré.
Odeur	: Odeur de pétrole.	Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D		
Point d'ébullition	: > 149°C	Densité relative	: 0,80963
Point de fusion/de gel	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: P/D	Solubilité dans l'eau	: légèrement soluble
Densité de vapeur (Air = 1)	: P/D	Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)	: P/D
Composés organiques volatils (COV)	: P/D	Matières volatiles (% en poids)	: P/D
Point d'éclair	: 40°C		
Point d'éclair, méthode	: Coupelle fermée, Tag	Température d'auto-inflammation	: P/D
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D	Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D
Distance de projection de la flamme	: S/O	Retour de flamme observé	: S/O
Pression absolue du contenant	: S/O	Viscosité	: < 10 mm²/sec @ 40°C (estimation)
Renseignement générique	: Aucun renseignements supplémentaires.		

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
- Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur et les flammes nues.
Éviter une exposition directe au soleil.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Oxydants forts; Composés halogénés; Acides; Isocyanates.
- Produits de décomposition dangereux** : Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, système sanguin, foie, cerveau et reins.
- Voies d'exposition** : *Inhalation:* OUI *Absorption cutanée:* OUI *Peau & Yeux:* OUI *Ingestion:* OUI
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant cutanée modéré. Irritant léger pour les yeux.
- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Composants</u>	<u>CL₅₀ (4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL₅₀</u>	
		<u>(Orale, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
solvant Stoddard	> 5,5 mg/L (vapeur)	> 5000 mg/kg	> 3000 mg/kg
Solvant naphta (pétrole)	> 17,1 mg/L (brouillard)	> 6000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Triméthyl-1,3,5 benzène	24 mg/L (vapeur)	23 000 mg/kg	> 3160 mg/kg
xylène	6350 ppm (27,6 mg/L) (vapeur)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg
1,2,4-triméthylbenzène	18 mg/L (vapeur)	5000 mg/kg	> 3160 mg/kg
triméthylbenzène	18 - 24 mg/L (vapeur)	8970 mg/kg	> 3160 mg/kg (Lire à travers)
Naphtalène	P/D	490 mg/kg (rat) 533 mg/kg (souris)	> 20 000 mg/kg
éthylbenzène	4000 ppm (17,4 mg/L) (vapeur)	3500 mg/kg	15 380 mg/kg
Éthyl-2 hexanol	≥ 1,2, < 5,3 mg/L (aérosol)	2052 mg/kg	> 3000 mg/kg (Aucune mortalité)

- Statut de cancérigène** : Contient de l'éthylbenzène. L'éthylbenzène est classé comme cancérigène (Group 2B) par IARC et (Category A3) par ACGIH. Contient de la naphtaline. La naphtaline est classée comme cancérigène Group 2B par IARC et Group 2 (Reasonably anticipated) par NTP.
- Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.
- Tératogénicité** : Ce produit contient du xylène. Le xylène risque de causer des effets fétotoxiques à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère, basé sur des données animales.
- Mutagénicité** : Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.
- Épidémiologie** : Pas d'information disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Risque de causer une réaction allergique pour la peau (ex: urticaire, éruptions) chez certains individus hypersensibles. Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.
- Substances synergiques** : P/D
- Autres dangers importants** : Ce produit est un dépresseur du SNC. La dépresssion du SNC risque de se produire suivant des expositions à l'extrême.
- Maladies aggravées par une surexposition** : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes. Troubles sanguins.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Ce produit contient des polluants marins. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: solvant Stoddard; Naphta de pétrole; Triméthyl-1,3,5 benzène; xylène; 1,2,4-triméthylbenzène; Triméthylbenzène; Naphtalène; éthylbenzène.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les poissons</u>		
		<u>CL50 / 96h</u>	<u>NOEL / 21 jour</u>	<u>Facteur M</u>
solvant Stoddard	8052-41-3	2,1 - 4,2 mg/L (Crapet arlequin)	P/D	aucun(e)
Solvant naphta (pétrole)	64742-94-5	3,6 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	aucun(e)
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	12,52 mg/L (poisson rouge)	P/D	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	8,2 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	7,72 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	7,72 mg/L (Vairon à grosse tête) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	0,96 mg/L (saumon rose)	0,12 mg/L (40 jours) (saumon rose)	1
éthylbenzène	100-41-4	4,2 mg/L (Références croisées)	1,13 mg/L (30 jours) (QSAR)	Aucun(e).
Éthyl-2 hexanol	104-76-7	17,1 mg/L (ide mélanote)	P/D	Aucun(e).

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les daphnias</u>		
		<u>CE50 / 48h</u>	<u>NOEL / 21 jours</u>	<u>Facteur M</u>
solvant Stoddard	8052-41-3	P/D	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (pétrole)	64742-94-5	1,1 mg/L (daphnie magna)	P/D	aucun(e)
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	6 mg/L (daphnie magna)	0,4 mg/L	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	9,2 - 9,56 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	3,6 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	2,7 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	0,4 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	3,4 mg/L (daphnie magna)	0,22 - 0,6 mg/L	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	1,81 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Éthyl-2 hexanol	104-76-7	39 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
solvant Stoddard	8052-41-3	P/D	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (pétrole)	64742-94-5	7,2 mg/L/72hr (algues vertes)	0,22 mg/L/72hr	aucun(e)
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	3,191 mg/L/96hr (algues vertes) (QSAR)	P/D	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	3,2 - 4,9 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	2,356 mg/L/96hr (algues vertes) (QSAR)	P/D	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	5,7 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	0,38 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	0,4 mg/L/72hr Skeletonema costatum (Diatomée marine)	P/D	1
éthylbenzène	100-41-4	3,6 mg/L/96hr (algues vertes)	3,4 mg/L/96hr	Aucun(e).
Éthyl-2 hexanol	104-76-7	11,5 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Contient: solvant Stoddard; Naphta de pétrole; Triméthyl-1,3,5 benzène; xylène; 1,2,4-triméthylbenzène; Triméthylbenzène; Naphtalène; éthylbenzène.
 Le solvant Stoddard n'est pas considéré comme étant biodégradable.
 Le Naphta de pétrole ne sont pas considérés comme facilement biodégradables.
 Le 1,3,5-Triméthylbenzène n'est pas sensé être facilement biodégradable.
 Le xylène est considéré comme étant intrinsèquement biodégradable.
 Le Triméthyl-1,2,4 benzène n'est pas considéré comme étant facilement biodégradable.
 Le Triméthylbenzène n'est pas considéré comme étant facilement biodégradable.
 Naphtalene n'est pas considéré comme étant facilement biodégradable.
 L'éthylbenzène est considéré comme étant intrinsèquement biodégradable.

- Potentiel de bioaccumulation** :
- Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Contient: solvant Stoddard; Triméthyl-1,3,5 benzène; xylène; 1,2,4-triméthylbenzène; Triméthylbenzène; Naphtalène; éthylbenzène.
 La valeur du log K_{ow} pour le solvant Stoddard est de 3,5 - 6,4.
 Le 1,3,5-Triméthylbenzène a un facteur de bioconcentration (FBC) de 23-328 et sa valeur Pow est 3.6-3.93
 La mesure log Pow pour du xylène est de 3,12.
 La valeur Pow pour le 1,2,4-Triméthylbenzène est 3.63 et son facteur de bioconcentration (FBC) est de 31-275.
 Le Triméthylbenzène a un facteur de bioconcentration (BFC) de 42-328 et sa valeur K_{ow} est de 3.63 (HSDB).
 La valeur de log K_{ow} pour le naphtalène est 3 - 3,5 et le facteur de bioconcentration (FBC) est de 430.
 La mesure log Pow pour l'éthylbenzène est de 3,15.

- Effets nocifs divers sur l'environnement** :
- Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.


SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Méthodes d'élimination : Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1268	PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.	3	III	
Canada (TMD)	Non réglementé pour expédition terrestre ou ferroviaire si emballé dans des petits contenants (450 Litres ou moins chacun). L'article 1.33 de la réglementation est une exemption permettant le transport de ce produit dans des petits contenants sans être réglementés.				
Renseignements supplémentaires	Note: Ce produit contient des polluants marins. Ce produit contient : solvant Stoddard; Naptha de pétrole. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage:

Attention! Liquide et vapeur combustible. Nocif en cas d'inhalation. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Risque de causer la nausée, le vomissement, des maux de tête ou autres effets nocifs sur le système nerveux central. Peut irriter les voies respiratoires. L'oedème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Risque d'être un danger à l'aspiration. Peut entrer dans les poumons et causer des lésions. Provoque une irritation cutanée. Une absorption répétée peut provoquer des lésions du système nerveux central, du foie et des reins, ainsi que des troubles hématologiques. Risques d'anomalies congénitales possibles - contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales. Contient une matière qui, sur la base des données obtenues sur des animaux, peut provoquer le cancer.

Précautions: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition.

PREMIERS SOINS: En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de contact cutané, laver avec du savon et de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de contact oculaire, rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. Si ingéré, ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Pour plus de renseignements, consulter la fiche signalétique.

Renseignements Canadien:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).


SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Légende : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS: Chemical Abstract Services
 SNC: Système nerveux central
 CE50: Concentration effective 50%.
 ECOTOX: Base de données pour l'écotoxicologie EPA -É.-U.
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 Inh: Inhalation
 IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 MSHA: Mine Safety and Health Administration
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

NOEC: Concentration sans effet observé
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2015.
- 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2016.
- 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb base de données 2016 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2016.

<p><u>Préparée pour :</u> Radiator Specialty Co. of Canada 1711 Aimco Blvd. Mississauga, ON, Canada, L4W 1H7 Téléphone: 905-625-9117 (lundi au vendredi 8 h à 16 h) Adresser toutes les requêtes à Radiator Specialty.</p>	
<p><u>Préparée par :</u> ICC Centre de Conformité Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Radiator Specialty Co. of Canada et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Radiator Specialty Co. of Canada n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Radiator Specialty Co. of Canada.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/03/2007

Date de révision (mm/jj/aaaa)

: 01/21/2016

No de révision

: 4

Informations de révision

- : sections de la FDS mises-à-jour:
 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE;
 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

FIN DU DOCUMENT